

Nom du produit : GAZ'RONT
 Ref.Nr.: BDS000588_2_20150605 (FR)
 Date de création/révision : 05.06.15 Version : 3.0
 Remplace : BDS000588_20130704

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

GAZ'RONT
Aérosol

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détecteur de fuites gazeuses

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CRC Industries Europe bvba
 Touwslagerstraat 1
 9240 Zele
 Belgium
 Tel.: +32(0)52/45.60.11
 Fax.: +32(0)52/45.00.34
 E-mail : hse@crcind.com

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland Oy	Laurinkatu 57 A 23 B, 08100 Lohja	+358/(19)32.921	
CRC Industries France	6, avenue du marais, C.S. 90028, 95102 Argenteuil Cedex	01.34.11.20.00	01.34.11.09.96
CRC Industries Deutschland GmbH	Südring 9, D-76473 Iffezheim	(07229) 303 0	(07229)30 32 66
CRC INDUSTRIES IBERIA S.L.U.	GREMIO DEL CUERO-PARC.96, POLIGONO INDUSTRI. DE HONTORIA, 40195 SEGOVIA	0034/921.427.546	0034/921.436.270
CRC Industries Sweden	Laxfiskevägen 16, 433 38 Partille	0046/31 706 84 80	0046/31 27 39 91

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CRC Industries Europe, Belgium: Tel.: +32(0)52/45.60.11 (heures de bureau)

France:

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

N° ORFILA: 01 45 42 59 59

Donne accès aux numéros de téléphone de tous les centres antipoison.

la Suisse: Numéro d'appel d'urgence de CSIT (Centre Suisse d'Information Toxicologique): 145

Belgique: Centre Antipoisons: 070 - 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange



CRC Industries Europe bvba

Touwslagerstraat 1, 9240 Zele – Belgium

Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 – Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34 – www.crcind.com

Nom du produit :	GAZ'RONT	Date de création/révision :	05.06.15 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000588_2_20150605 (FR)	Remplace :	BDS000588_20130704

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008

Physique:	Aérosol, catégorie 3 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Santé:	Irritation oculaire, catégorie 2 Provoque une sévère irritation des yeux.
Environnement:	Non-classifié

Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:

Santé:	Non-classifié
Physique:	Non-classifié
Environnement:	Non-classifié

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008**

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:	Danger
Mention(s) de danger:	H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseil(s) de prudence:	P102 : Tenir hors de portée des enfants. P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
Informations additionnelles sur les dangers:	Contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Non applicable.

Nom du produit : GAZ'RONT
 Ref.Nr.: BDS000588_2_20150605 (FR)
 Date de création/révision : 05.06.15 Version : 3.0
 Remplace : BDS000588_20130704

3.2. Mélanges

Composants dangereux	N° CAS	EC-nr	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
oxyde de diazote	10024-97-2	233-032-0	1-5	O	8	B,W
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8	203-749-3	0-1	Xn,N	20-38-41-50	B
Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	90622-74-5	292-477-9	1-2.5	Xi	38-41	
Amines, C12-14 (even numbered)- alkylidimethyl, N-oxides	308062-28-4	(931-292-6)	0-0.25	Xn,N	22-38-41-50	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	<0.05	Xn,N	22-38-41-43-50	
méthanol	67-56-1	200-659-6	<0.001	F,T	11-23/24/25-39/23/24/25	A

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

Composants dangereux	Numéro d'enregistrement	N° CAS	EC-nr	w/w %	Classe et catégorie de danger	Mention de danger	Notes
oxyde de diazote	01-2119970538-25	10024-97-2	233-032-0	1-5	Ox. Gas 1, Press. Gas	H270,H280	B,W
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	01-2119488991-20	110-25-8	203-749-3	0-1	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1	H332,H315,H318,H400	B
Amides, C12-18 and C18-unsatd., N,N-bis(hydroxyethyl)	01-2119489409-22	90622-74-5	292-477-9	1-2.5	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2	H315,H318,H411	
Amines, C12-14 (even numbered)- alkylidimethyl, N-oxides	01-2119490061-47	308062-28-4	(931-292-6)	0-0.25	Eye Dam. 1, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2	H318,H302,H315,H400,H411	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	<0.05	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1	H302,H315,H318,H317,H400	
méthanol		67-56-1	200-659-6	<0.001	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1	H225,H331,H311,H301,H370	A

Explication des notes

A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail

B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail

W : Note: substance mentioned on the list of CMR-substances of the Dutch Ministry of Social Affairs and Employment (SZW)

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.



Nom du produit :	GAZ'RONT	Date de création/révision :	05.06.15 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000588_2_20150605 (FR)	Remplace :	BDS000588_20130704

Inhalation :	Air frais, tenir calme et au chaud.
Ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation :	Aucuns effets nocifs connus si utilisé selon l'usage prévu
Ingestion :	pas de dangers spécifiques - LD50 oral rat > 5000 mg/kg
Contact avec la peau :	Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.
Contact avec les yeux :	Irritant pour les yeux Symptômes: rougeur, douleur.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations générales :	En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette) Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin
--------------------------	--

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.
Forme des produits de décomposition dangereux
CO,CO2

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau
En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières
Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau, informer immédiatement les autorités compétentes



Nom du produit :	GAZ'RONT	Date de création/révision :	05.06.15 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000588_2_20150605 (FR)	Remplace :	BDS000588_20130704

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié
Mettre dans un récipient approprié

6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
L'équipement devra être mis à la terre
Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Assurer une ventilation adéquate
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Laver à fond après l'usage
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détecteur de fuites gazeuses

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien			
oxyde de diazote	10024-97-2	VME	50 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm



Nom du produit : GAZ'RONT
 Ref.Nr.: BDS000588_2_20150605 (FR)
 Date de création/révision : 05.06.15 Version : 3.0
 Remplace : BDS000588_20130704

		VLE	250 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse			
oxyde de diazote	10024-97-2	VME	100 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales, France			
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	1000 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit Assurer une ventilation adéquate
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
Protection respiratoire recommandée:	Respirateur équipé avec une cartouche de type ABEK combiné à un filtre à particules liquides et solides résistant à l'huile
la peau et les mains :	Porter des gants
Gants recommandés:	(néoprène)
les yeux :	Porter des lunettes.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

(pour aérosols des données pour le produit sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur N2O.
couleur :	Incolore à jaune.
odeur :	Odeur caractéristique.
pH :	8.0
Point/intervalle d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	Aucun(e)
Vitesse d'évaporation :	Non applicable.
Limites d'explosion : limite supérieure :	Non applicable.
limite inférieure :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité relative :	1.0 g/cm ³ (à 20°C).
Hydrosolubilité :	Soluble dans l'eau
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.

9.2. Autres informations



Nom du produit : GAZ'RONT
Ref.Nr.: BDS000588_2_20150605 (FR)
Date de création/révision : 05.06.15 Version : 3.0
Remplace : BDS000588_20130704

COV: 0 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter

Eviter surchauffage

10.5. Matières incompatibles

Agent comburant fort

10.6. Produits de décomposition dangereux

CO,CO2

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables:

Inhalation : Aucuns effets nocifs connus si utilisé selon l'usage prévu
Ingestion : pas de dangers spécifiques - LD50 oral rat > 5000 mg/kg
Contact avec la peau : Peut entraîner irritation.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux

Données toxicologiques :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8	LD50 oral rat	9200 mg/kg

SECTION 12: Informations écologiques



Nom du produit : GAZ'RONT
Ref.Nr.: BDS000588_2_20150605 (FR)
Date de création/révision : 05.06.15 Version : 3.0
Remplace : BDS000588_20130704

12.1. Toxicité

Non-classifié

Données ecotoxicologiques:

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8	IC50 algae	5.1 mg/l
		LC50 fish	3.2-4.6 mg/l
		EC50 daphnia	0.53 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données expérimentales disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de renseignements disponibles

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage.
Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Réglementations nationales : La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Numéro UN : 1950



Nom du produit :	GAZ'RONT	Date de création/révision :	05.06.15 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000588_2_20150605 (FR)	Remplace :	BDS000588_20130704

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2

Risque subsidiaire: 5.1

ADR/RID - Code de classification:50

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement: Non

IMDG - Polluant marine: No

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID - Code tunnel: (E)

IMDG - Ems: F-D, S-U

IATA/ICAO - PAX: 203

IATA/ICAO - CAO: 203

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.
 Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.
 Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)
 Directive 99/45/CE
 Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Données nationales	(FR) France
Maladies professionnelles: tableau n°:	Tableau n°49: Affections cutanées provoquées par les amines aliphatiques, alicycliques ou les éthanolamines, Tableau n°49bis: Affections respiratoires provoquées par les amines aliphatiques, les éthanolamines ou



Nom du produit :	GAZ'RONT	Date de création/révision :	05.06.15 Version : 3.0
Ref.Nr.:	BDS000588_2_20150605 (FR)	Remplace :	BDS000588_20130704

l'isophoronediamine, Tableau n°65: Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de renseignements disponibles

SECTION 16: Autres informations

*Explication des phrases de risques:

R8: Favorise l'inflammation des matières combustibles.
 R11: Facilement inflammable.
 R20: Nocif par inhalation.
 R22: Nocif en cas d'ingestion.
 R38: Irritant pour la peau.
 R41: Risque de lésions oculaires graves.
 R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R39/23/24/25: Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R50

*Explication des mentions de danger:

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
 H270 : Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.
 H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H301 : Toxique en cas d'ingestion.
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.
 H311 : Toxique par contact cutané.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
 H331 : Toxique par inhalation.
 H332 : Nocif par inhalation.
 H370 : Risque avéré d'effets graves pour les organes .
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE :

Classification conformément au règlement (CE) No 1272/2008
 Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE:
 Etiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008
 8.2. Contrôles de l'exposition

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

